

ANNEXE 3 - OBLIGATOIRE ATTESTATION D'ASSURANCE

(Art. 2 (3°) et 5 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, RLRQ, c. S-3.5, r.1.)

AVIS IMPORTANT

Toute personne dûment autorisée à signer le présent document doit s'assurer que son contenu est véridique et <u>représente fidèlement</u> la couverture d'assurance offerte à l'assuré afin de se conformer à la *Loi sur la sécurité privée et ses règlements*.

Toute déclaration fausse ou trompeuse à la présente attestation d'assurance pourrait mener à un refus de délivrance, ou à la suspension ou la révocation d'un permis d'agence. Une telle déclaration fausse ou trompeuse pourrait également être communiquée à l'organisme ou l'autorité compétente régissant le signataire.

SECTION I : IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ				
Nom de l'entité juridique 9457-4316 Quebec Inc				
N° d'entreprise du Québec (NEQ) 1177226694	N° de dossier ou N° de permis d'age 20057364	nce du BSP		
N° civique 1001 Rue Rang St-Malo		Bureau 146		
Ville Trois-Rivieres	Province Queb	ec Code postal G 8 V 1 x 4		
SECTION II : IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE				
Rôle \(\times \) Courtier, spécifier le numéro de certificat de l'Autorité des marchés financiers : \(\frac{196380}{} \) \(\times \) Agent autorisé par l'assureur, joindre une preuve que vous êtes autorisé à signer pour le compte de l'assureur.				
Nom du signataire Mailloux	Prénom du signataire Gilbert			
Adresse courriel professionnelle gilbert.mailloux@essor.ca				
Téléphone (jour) 1-833-370-2703 Poste 30155	ction réservée à l'usage du BSP			
SECTION III : POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE				
Nom de l'assureur South Western				
N° de police SWG02246765-2024-001	Date de début 2 0 2 4 0 7 1 7 2	Date de fin $2 \mid 0 \mid 2 \mid 5 \mid 0 \mid 7 \mid 1 \mid 7$		
Le courtier ou l'agent autorisé par l'assureur soussigné atteste que :				
1. L'assuré est minimalement couvert pour les conséquences pécuniaires, pour la réparation d'un préjudice corporal ou matérial, découlant d'un fait dommagaable survenu dans l'exercise des activités suivantes :				
corporel ou matériel, découlant d'un fait dommageable survenu dans l'exercice des activités suivantes : a. Gardiennage, soit la surveillance ou la protection de personnes, de biens ou de lieux				
principalement à des fins de prévention de la criminalité et d		X Oui ☐ Non		
b. Investigation, soit la recherche de personnes, de renseignem la recherche de renseignements relatifs à une infraction ou la sur le caractère et la conduite d'autrui;		☐ Oui X Non		
c. Serrurerie, notamment le cléage, l'installation, l'entretien et la mécaniques ou électroniques de verrouillage, l'installation, l'e le changement de combinaison d'un coffre-fort, d'une voûte l'élaboration et la gestion de systèmes de clés maîtresses, la codification de clé, la fabrication de clés autrement que par l clé existante ainsi que le déverrouillage d'une porte de bâtim coffre-fort autrement que par l'utilisation d'une clé ou du pro	ntretien, la réparation ou ou d'un coffret de sûreté, tenue d'un registre de a duplication à partir d'une ent, d'un meuble ou d'un	□ Oui 🗶 Non		



	d. Systèmes électroniques de sécurité, soit l'installation, la réparation, l'entretien et la surveillance continue à distance de systèmes d'alarme contre le vol ou l'intrusion, de putièmes de surveillance vidée et de putièmes de contrêle d'accès à l'aventier	
	de systèmes de surveillance vidéo ou de systèmes de contrôle d'accès, à l'exception d'un système sur un véhicule routier;	☐ Oui ☐ Non
	e. Convoyage de biens de valeur, soit le transport d'argent ou de tout autre bien de valeur.	☐ Oui 🙀 Non
	f. Service conseil en sécurité, soit le conseil sur les méthodes de protection contre le vol, l'intrusion ou le vandalisme, notamment par l'élaboration de plans ou de devis ou par la présentation de projets.	☐ Oui K Non
2.	L'assurance comporte <u>une ou plusieurs exclusion(s) prévue(s) par avenant</u> <u>à la police de base et qui vise(nt) les activités de sécurité privée</u> de l'assuré identifiées à 1.	□ Oui* X Non
•••	*Si vous cochez « Oui », vous devez <u>joindre</u> à la présente attestation copie du ou des <u>avenant(s) comportant les exclusions relatives aux activités de</u> sécurité privée de l'assuré.	
3.	Le montant d'assurance est d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre.	X Oui
4.	L'assuré est la seule entité légale couverte par cette assurance.	☑ Oui ☐ Non*
	*Si vous cochez « Non » :	
	a. La police comporte une clause de responsabilité réciproque.	☐ Oui ☐ Non
	b. La limite de garantie par sinistre <u>pour chaque assuré</u> est de :	\$
• • • •	c. Le ou les <u>autres assurés nommés*</u> à la police sont :	
	*Veuillez ne pas indiquer les assurés additionnels, mais uniquement les assurés nommés.	
SE	ECTION IV : DÉCLARATION DU COURTIER OU DE L'AGENT AUTORISÉ PAR L'ASSUREUR	
	déclare être un signataire dûment autorisé, à titre de courtier de l'assuré ou à titre d'agent es signer la présente Attestation d'assurance.	autorisé par l'assureur, afin
Je	déclare avoir lu et compris l'AVIS IMPORTANT en introduction à la présente Attestation d'a	assurance.
re	e déclare que les renseignements inscrits à la présente Attestation d'assurance sont ex présentent fidèlement la couverture d'assurance offerte à l'assuré afin qu'il soit conforme à LLRQ, c. S-3.5) et ses règlements.	
	m'engage à aviser le Bureau au moins 30 jours avant la résiliation ou l'annulation de la garantie ou, en cas de délai plus court, au minimum dès que l'assuré en sera avisé.	police, ou toute réduction
	comprends que le Bureau de la sécurité privée se réserve le droit de contacter le courtier ou our vérifier l'information contenue à la présente attestation d'assurance.	ı l'agent autorisé soussigné
En	foi de quoi je signe:	
	Signature du courtier ou de l'agent autorisé Date 2 0 2 4 0 9 0 9	